

après sa constitution que le directeur-général des Finances Augustin se décida à déposer un projet de loi suivant lequel l'Etat garantissait l'intégralité des dépôts et leur remboursement en principal et intérêts.

Rapporteur de la section centrale, Jules Metz, le 2. 12. 1858, s'empressa de dire que toutes les sections et, avec elles, la section centrale, avaient admis le projet de loi sans observations. Toutefois, le projet fut combattu par Norbert Metz qui, par un amendement, engagea le gouvernement à consulter le parlement dès que les dépôts auraient atteint 150 000 francs. Rejetée par le Conseil d'Etat la motion Norbert Metz fut abandonnée par son auteur lorsque le gouvernement proposa de modifier le Statut de la Caisse d'Epargne en ce sens que celle-ci serait obligée de soumettre chaque année un rapport détaillé au parlement. (6)

Au cours de la session parlementaire de 1860/61, Jules Metz fit une interpellation concernant la représentation du Grand-Duché à Francfort et fut tout sauf aimable à l'endroit de Fr. H. G. de Scherff qui, d'après Metz, éprouverait aussi peu de sympathies pour le Luxembourg que celui-ci en témoignât à son égard.

Cette sortie et l'exclamation de Charles Metz citée à la p. 445 n'empêcheront pas que plus tard Norbert Metz se rapprochera de Paul de Scherff, fils du ministre du Luxembourg et du Limbourg à Francfort.

Jules Metz attaqua également aux Etats la loi scolaire de 1843 notamment parce qu'elle permettait au clergé une trop grande immixtion dans les affaires scolaires. Notre fougueux journaliste défendait la même cause dans les colonnes du «Courrier» et l'on reste à se demander si cette attitude plutôt que la publication des fameuses «Considérations» de l'abbé Gilson n'était pas à la base des ressentiments du provinciaire Adames qui aboutirent en 1862 à la mise au ban du «Courrier».

Et pourtant, deux ans avant d'être frappé d'excommunication le 10. 12. 1860, Jules Metz avait prononcé ces paroles à l'Hôtel de ville lorsqu'y fut dévoilée une plaque à chronogramme en l'honneur de son père :

« ... Mon père aimait bien ses frères, ses enfants, sa famille, et cependant je ne suis pas sûr qu'au moment où la main de Dieu vint le chercher au milieu de nous, sa dernière pensée avant de nous quitter pour jamais, n'ait pas été donnée à son pays ... Je n'ai pas été jaloux de cette préférence, car mon père m'a toujours appris qu'avant tout autre sentiment, il fallait placer l'amour de la patrie

«Si comme je crois, il existe au-dessus de nous un monde meilleur réservé aux justes, et si ceux que leurs vertus y ont placés peuvent voir ce qui se passe ici-bas, mon père doit être bien heureux et bien fier du souvenir que vous donnez aujourd'hui à sa mémoire; permettez, Messieurs, que sur cette terre, je sois auprès de vous l'interprète de ce qu'il doit ressentir là-haut de reconnaissance pour ses chers compatriotes ... » (6 bis)